IDÉE REÇUE N°5

“ CE SONT DES EMPLOIS TRÈS MAL PAYÉS ”



IDÉE REVUE N°5 ET CORRIGÉE !

RÉMUNÉRATIONS

Salaires **mensuels (temps plein).** Rémunération évoluant en fonction de l’**ancienneté** et de la **qualification :**

Agent.e à domicile - salaire débutant.e :	SMIC*
Employé.e à domicile - salaire débutant.e :	SMIC*
Auxiliaire de vie sociale - salaire débutant.e :	1592 €/BRUT
Aide-soignant.e - salaire débutant.e :	1592 €/BRUT
TISF - salaire débutant.e :	1726 €/BRUT
Infirmier.ère - salaire débutant.e :	1974 €/BRUT

Actions continues des partenaires sociaux (employeurs et organisations syndicales) de la Branche : signature fin février 2020 d’un accord revalorisant les salaires en moyenne de plus de 16%. En attente de la validation des pouvoirs publics.

**1554,58 € BRUT au 01/01/2021*
Chiffres issus du rapport de branche 2018

aide à domicile LA BRANCHE